

13249

0079

1
4

Le Président de la République

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- 2 -

- l'organisation de séminaires, de voyages de délégation et de compétitions sportives.

13949

REPUBLIQUE DU SENEGAL

<

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

- 2 -

Les obligations financières résultant de l'application de l'accord seront fondées sur le principe de la réciprocité et pour certains cas particuliers, elles pourraient faire l'objet d'un règlement selon une modalité différente par voie de consultation.

<

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi</

ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE
ET SCIENTIFIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ET LE GOUVERNE-
MENT DE LA REPUBLIQUE POPULA

- 2 -

- b) d'échange d'experts chargés

- 3 -

ARTICLE 4

- 4 -

Le présent Accord est fait, à Pyongyang le 16 mai 1974, en langues coréenne et française en deux exemplaires pour chacune d'elles, ces